

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Xavier SINNA
Tél. : 05 49 08 69 58
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 25 AOUT 2023

Prise d'acte n° A6469

Monsieur,

En date du 31 juillet 2021, vous avez transmis à l'inspection des installations classées un dossier relatif à une demande de reconstruction d'un bâtiment situé au lieu dit « Nazareth » sur la commune de Bretignolles (79 140).

Vous bénéficiez de :

- l'arrêté préfectoral n° 2854 du 17 juin 1997 pour 54 480 animaux-équivalents volailles ;
- de l'arrêté préfectoral n° 6464 du 13 juin 2023 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2854 du 17 juin 1997 autorisant le GAEC DE NAZARETH à exploiter une installation de volailles de 62 480 emplacements volailles.

Suite à la destruction par incendie du bâtiment n° 3, vous souhaitez reconstruire un bâtiment de même surface (800 m²) au même emplacement. L'installation ne fera pas l'objet de modification du fonctionnement. Toutefois, le projet de reconstruction a intégré des trappes d'accès à l'extérieur pour les volailles par anticipation d'une éventuelle demande de sorties des volailles à l'extérieur. Vous vous êtes engagé à transmettre un dossier à connaissance avant toute sortie de volailles à l'extérieur.

Il convient de noter que :

- le plan d'épandage ne sera pas modifié avec la reconstruction du bâtiment ;
- les distances d'implantation seront respectées, la maison d'habitation la plus proche se trouve sur le site mais appartient à l'ancien exploitant qui a donné son accord pour la reconstruction. Le premier tiers se trouve à 175 m du bâtiment ;
- le permis de construire a été accordé le 2 octobre 2020 ;
- le projet a pris en compte les périmètres à enjeux environnementaux (zones humides, ZNIEFF, Natura 2000), la gestion des eaux (pluviales et résiduaires) les distances d'implantation.

Après examen du dossier, l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement considère que cette modification, bien que notable, n'est pas substantielle.

GAEC DE NAZARETH
Nazareth
79140 BRETIGNOLLES

.../...

Je prends donc acte de cette modification sous réserve du respect des prescriptions réglementaires de l'arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques n° 2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Xavier MAROTEL